



COMMUNIQUÉ
Diffusion immédiate

COVID-19 – ASSOUPPLISSEMENT DES RÈGLES ENTOURANT LE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE

Montréal, le 20 mars 2020 – En réponse aux impacts sociaux et économiques que génère la pandémie de la COVID-19, l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (OCCOQ) annonce des mesures d'assouplissement des règles entourant le paiement de la cotisation annuelle des membres et diffuse les mesures de soutien économique annoncées par les gouvernements.

ASSOUPPLISSEMENT DES RÈGLES ENTOURANT LE PAIEMENT DE LA COTISATION

De façon exceptionnelle, l'OCCOQ annonce aujourd'hui des mesures visant à assouplir les règles de paiement de la cotisation pour l'inscription au tableau des membres. Il s'agit d'accommodements **destinés uniquement aux membres n'ayant pas encore renouvelé leur inscription au tableau des membres et payé leur cotisation annuelle à partir d'aujourd'hui (19 mars 2020)**.

- Il sera possible pour ces membres d'étaler le paiement de leur cotisation sur quatre (4) versements (sans frais administratifs), divisés ainsi :
 - 25 % au 1^{er} avril 2020 :
 - 287,24 \$ (incluant les taxes, l'assurance **sans pratique privée** et la contribution à l'Office des professions) ;
 - 341,47 \$ (incluant les taxes, l'assurance **avec pratique privée** et la contribution à l'Office des professions) ;
 - 25 % au 1^{er} juin 2020 : 154 \$;
 - 25 % au 1^{er} juillet 2020 : 154 \$;
 - 25 % au 1^{er} août 2020 : 154 \$;
- Pour se prévaloir de cette mesure, ces membres devront obligatoirement payer par chèque ;
- Tous les chèques postdatés devront être reçus **au plus tard le 1^{er} avril 2020** ;
- Pour les membres qui ont déjà payé leur cotisation en plusieurs versements, les frais d'administration leur seront remboursés.

MESURES GOUVERNEMENTALES DE SOUTIEN ÉCONOMIQUE POUR LES TRAVAILLEURS ET LES ENTREPRISES

- **Gouvernement fédéral** : [Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19](#) ;
- **Gouvernement provincial** : [Programme d'aide temporaire aux travailleurs \(PATT COVID-19\)](#).

AUTRES RESSOURCES

- [Site du gouvernement du Québec sur la COVID-19](#) ;
- [Outils d'information du MSSS à l'intention des professionnels](#) ;
- [Site de l'Organisation mondiale de la Santé sur la COVID-19](#) ;
- [Site de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail – Questions et réponses sur la COVID-19](#).

AUTRES COMMUNIQUÉS DE L'OCCOQ

- [Communiqué du 16 mars 2020](#) ;
- [Communiqué du 13 mars 2020](#).

Rappelons que l'Ordre maintient ses activités et que ses employés seront en télétravail jusqu'au 31 mars 2020. Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, veuillez nous écrire à l'adresse suivante : ordre@orientation.qc.ca. Nous tenterons de donner suite à vos messages dans les meilleurs délais. Suivez également la [page Facebook](#) et le [site Web](#) de l'OCCOQ.

Nous vous tiendrons informés de toute nouvelle recommandation ou de tout changement concernant les activités de l'OCCOQ dans les jours et semaines à venir. En respectant les directives du gouvernement et en faisant chacun notre part pour prévenir la propagation du virus, nous serons en mesure de traverser sereinement cette période éprouvante.

– 30 –

Source : Josée Landry
Présidente
OCCOQ

Martine Lacharité
Directrice générale et secrétaire
OCCOQ